

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 6 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le six février à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Micheline MAINGUET, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Estelle GACINA, pouvoir donné à Sébastien HUART
 Géraldine PICAULT, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Absents excusés : Roger MIGNOT, Raynald BEAUFILS, Cécile PALLATIN

Secrétaire de séance : Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.
 Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Signature d'une convention avec l'association Tennis club de Bessancourt

Rapporteur : Dominique BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention avec le Tennis club de Bessancourt définissant les modalités de mise à disposition du complexe de tennis.

1.2 Modification des statuts du SMDEGTVO

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de délibérer sur l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat suite à la modification de ces derniers lors du comité syndical du 25 novembre 2019.
 Compte tenu que la commune est adhérente au syndicat, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les statuts proposés.

2. URBANISME

2.1 Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Sébastien HUART

Sébastien HUART propose d'adopter la modification n°3 du PLU approuvé en 2010 et modifié 2 fois.

La présente modification avait pour objet de doter la zone I AU d'un règlement et de définir un plan d'orientation et d'aménagement.

Enfin, cette modification va permettre d'aménager quelques règles existantes.

Cette modification a fait l'objet d'une enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Oui l'exposé de M. le Maire adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification n°3 du PLU de la commune.

2.2 Acquisition à l'Euro symbolique des parcelles AH 626 – 627 – 629 -632 – 634 et 645 de la Communauté d'agglomération Valparisis

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rapporte que dans la continuité des aménagements de la ZAC des Epineaux, et afin d'accroître l'offre des commerces et en particulier de restauration, il a engagé des négociations en vue d'acquiescer à l'Euro symbolique auprès de la Communauté d'agglomération Valparisis les parcelles AH 626 – 627 – 629 – 632 – 634 et 645 pour une superficie de 1 477 m² et a obtenu l'accord du Président. Ce terrain est situé à l'angle de la rue Jean Mermoz et l'avenue Charles de Gaulle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AD 38 et 39 pour une superficie de 64 m²

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération présentée par M. le Maire relative à l'acquisition d'une partie des parcelles susvisées d'une superficie de 64 m² à l'Euro symbolique en vue de l'élargissement du chemin de France.

A charge pour la commune de réaliser les travaux de report de la clôture sur toute la longueur de la parcelle à l'identique de l'existante.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 21h45.
